

DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 1^{er} JUIN 2023

<p>DATE DE CONVOCATION :</p> <p align="center">24/05/2023</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE :</p> <p align="center">02/06/2023</p>
<p>NOMBRE DE MEMBRES :</p> <p>- Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absent(s) : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0</p>
<p align="center"><u>OBJET :</u></p> <p align="center">Exploitation des installations de chauffage, d’eau chaude sanitaire, de ventilation, climatisation et photovoltaïque du bâtiment du siège de la Fédération</p> <p align="center">Choix du titulaire du contrat</p>

L’an deux mille vingt-trois, le jeudi 1^{er} juin à 09 heures 00, le Bureau de la Fédération Départementale d’Energie de la Somme, légalement convoqué s’est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET

Etaient présents : 14 membres sur 18 convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle qu’une consultation a été lancée en procédure adaptée avec publicité au BOAMP pour l’exploitation des installations de chauffage, d’eau chaude sanitaire, de ventilation, climatisation et photovoltaïque du bâtiment du siège de la Fédération.

Il indique qu’une seule offre a été déposée et qu’après analyse par notre Maître d’œuvre et avis de la Commission d’Appel d’Offres, l’offre de la CRAM apparaît conforme aux attentes de la Fédération.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Approuve le marché à passer avec la CRAM pour une durée de 5 ans.
- Charge Monsieur le Président de signer le marché, et d’en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET

